

Directive ministérielle DGPPFC-010.REV2

Directive DGPPFC-10.REV2

COVID-19 : Plan 2^e vague : Services mère-enfant Les changements sont en surbrillance

Mesures	Palier d'alerte 1	Palier d'alerte 2	Palier d'alerte 3	Palier d'alerte 4	Mesures de confinement Janvier 2021
Prénatal					
Rendez-vous de suivi (clinique prénatale, GARE)	En présence. Appel téléphonique ou vidéo encouragé.	En présence. Si possible jumeler les interventions. Appel téléphonique ou vidéo encouragé.	En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	En présence seulement pour besoin spécifique. Télésanté priorisée Suivi GARE (infirmier) à domicile lorsque disponible.	Télésanté priorisée pour diminuer le temps en présence. En présence selon le jugement clinique du professionnel et la condition de la patiente.
Rendez-vous de suivi de grossesse normal des visites (par télé-médecine ou en personne) peuvent être ajoutées selon la condition clinique de la patiente.	En présence	En présence. Si possible jumeler les interventions.	<ul style="list-style-type: none"> • 11-13 sem: Echo Datation/Clarté nucale • 16 sem: Télésanté • 20-22 sem: Echographie Dépistage • 28 sem: Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 32 sem: en personne • 35 sem: en personne (dépistage strep B) • 37 sem: Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • 11-13 sem : Echo Datation/Clarté nucale • 16 sem : Télésanté • 20-22 sem : Echographie Dépistage • 28 sem : Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 32 sem: en personne • 35 sem: en personne (dépistage strep B) • 37 sem : Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • 11-13 sem : Echo Datation/Clarté nucale • 16 sem : Télésanté • 20-22 sem : Echographie Dépistage • 28 sem : Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 32 sem:en personne • 35 sem: en personne (dépistage strep B) • 37 sem : Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile

Directive DGPPFC-10.REV2

			<ul style="list-style-type: none"> • 38 sem: Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 39 sem: En personne • 40 sem et +: En personne <p>Toute personne qui en fait la demande doit être vue en présentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 38 sem: Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 39 sem: En personne • 40 sem et +: En personne <p>Toute personne qui en fait la demande doit être vue en présentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 38 sem: Télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 39 sem: En personne • 40 sem et +: En personne <p>Toute personne qui en fait la demande doit être vue en présentiel.</p>
Cours prénataux	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne. Préciser sur le site de chaque CISSS/CIUSSS et dans les cliniques de suivi médical de grossesse où les futurs parents peuvent obtenir de l'information en ligne pour se préparer pendant la période prénatale. Offrir du soutien via télésanté. Fournir un numéro en cas de question.
Vaccination	Maintenue	Maintenue, jumeler avec autre RV si possible.	Comité sur l'immunisation du Québec.	Comité sur l'immunisation du Québec.	Comité sur l'immunisation du Québec.
Retrait préventif	Pour une maternité sans danger.	Pour une maternité sans danger.	Pour une maternité sans danger.	Pour une maternité sans danger.	Pour une maternité sans danger.
Hospitalisation anténatale COVID+	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné ou tous les CH en fonction du Plan de contingence des services hospitaliers.	CH désigné ou tous les CH en fonction du Plan de contingence des services hospitaliers.
Visite à domicile	Permise	Permise	Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement), après une première évaluation téléphonique/vidéo.	Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement), après une première évaluation via télésanté.	Télésanté priorisée pour diminuer le temps en présence. Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement).
Accouchement					

Directive DGPPFC-10.REV2

Accouchement patiente COVID + : *Particularité : L'accouchement dans un centre hospitalier non désigné est possible, incluant le séjour sur place jusqu'au congé postnatal, dans les cas où : Femme enceinte COVID-19 positive se présente en travail actif (naissance imminente); Femme enceinte dont le test de la COVID-19 se serait avéré positif au cours de l'hospitalisation.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné ou tous les CH selon l'activation du Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné ou tous les CH selon l'activation du Plan de contingence services hospitaliers.
Accouchement à domicile.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme. Réorganiser les activités pour optimiser la convergence des ressources en obstétrique et en périnatalité s'il y a lieu.
Accouchement en maison de naissance (MDN).	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement. Réorganiser les activités pour optimiser la convergence des ressources en obstétrique et en périnatalité s'il y a lieu.			
Postnatal					
Dépistages néonataux, enseignement.	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Maintenus. Envisager congé précoce. Cependant, il est recommandé d'hospitaliser la mère COVID + et l'enfant pendant au moins 48 heures après l'accouchement, selon les considérations logistiques, sauf si la mère présente des critères d'hospitalisation prolongée.	Maintenus. Envisager congé précoce. Cependant, il est recommandé d'hospitaliser la mère COVID + et l'enfant pendant au moins 48 heures après l'accouchement, selon les considérations logistiques, sauf si la mère présente des critères d'hospitalisation prolongée.
Intrahospitalier (mère-bébé en bonne santé)	Peau à peau (incluant césarienne).	Peau à peau (incluant césarienne).			

Directive DGPPFC-10.REV2					
Soins au nouveau-né en santé	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère
Visite à domicile	Maintenue	Maintenue	Visite postnatale maintenue, à domicile ou en clinique si besoin spécifique, après une première évaluation téléphonique/vidéo.	Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement), après une première évaluation téléphonique/vidéo. Considérer un lieu dédié pour les visites en présence sans risque de contamination.	Suivi téléphonique 24 heures après la sortie du lieu de naissance maintenu pour tous. Visite postnatale maintenue, à domicile ou en clinique si besoin spécifique, après une première évaluation en télésanté Fournir un numéro de téléphone pour répondre aux questions des parents pendant la période postnatale.
Clinique d'allaitement : *Particularité : En période de pandémie, il est recommandé d'allaiter; les avantages de l'allaitement maternel l'emportent sur les risques de la contagion ou d'infection de la COVID-19.	Maintenue	Maintenue	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.).	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.).	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.).
Atelier de soutien à l'allaitement *Dans le respect des consignes gouvernementales sur les rassemblements.	En présence-	En présence	Fournir les coordonnées et référer aux ressources en ligne et au soutien téléphonique des organismes en allaitement.	Fournir les coordonnées et référer aux ressources en ligne et au soutien téléphonique des organismes en allaitement.	Assurer l'accès à du soutien pour prévenir les difficultés d'allaitement. Fournir un numéro de téléphone pour répondre aux questions.
Soutien des organismes et ressources en périnatalité (ex. Accompagnement à la naissance, relevailles, centre de ressources périnatales, organisme communautaire famille, soutien en cas de deuil périnatal, etc.).	Maintenu	Maintenu	Soutien téléphonique/vidéo pour tous. Visite à domicile ou dans l'organisme si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo.	Télésanté priorisée. Visite à domicile ou dans l'organisme si besoin particulier après évaluation télésanté. Fournir EPI	Télésanté priorisée. Visite à domicile ou dans l'organisme si besoin particulier après évaluation en télésanté. Fournir EPI

Directive DGPPFC-10.REV2

Corridors de services et transferts					
Interhospitalier-mère ou bébé : Contacter le Centre de coordination en périnatalogie du Québec (CCPQ) * Particularité : une seule ambulance est requise; mère doit être transportée sur une civière et nouveau-né installé dans un siège d'auto; ou transférer le nouveau-né dans un incubateur et la maman sur le siège.	Corridor selon le bon niveau de soins.	Corridor selon le bon niveau de soins.	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire.	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire.	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire.
Corridors de services (ex. manque RH, éclosion, débordement)	Prévoir les corridors en considérant les effectifs manquants et la capacité à maintenir une équipe minimale de base. Déployer le plan de continuité des services, tel que recommandé dans le Guide d'accompagnement - découvertures d'obstétrique lorsque nécessaire. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/mere-enfant	Idem	Idem	Idem	Idem
Autres services gynéco-obstétriques					
Accès à la contraception	Maintenu	Maintenu	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.

Directive DGPPFC-10.REV2					
IVG	Maintenue L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle.	Maintenue L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle.	Maintenue, en priorisant la télémédecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la <u>clientèle à risque</u> et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.	Maintenue, en priorisant la télémédecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la clientèle à risque et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.	Maintenue, en priorisant la télémédecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la clientèle à risque et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.
PMA	Maintenu	Maintenu	Maintenu ou ajusté en fonction de la capacité hospitalière.	Maintenu ou ajusté en fonction de la capacité hospitalière.	Maintenu ou ajusté en fonction de la capacité hospitalière. Les patients doivent être informés des changements aux services s'il y a lieu.
Suivi décès et deuil périnatal	Accompagnement et suivi psychologique individuel maintenus.	Accompagnement et suivi psychologique individuel maintenus.	Télesanté priorisée ou référer à 811 info-social qui saura guider vers les organismes de suivi de deuil, de relation d'aide ou en santé mentale.	Télesanté priorisée ou référer à 811 info-social qui saura guider vers les organismes de suivi de deuil, de relation d'aide ou en santé mentale.	Télesanté priorisée ou référer à 811 info-social qui saura guider vers les organismes de suivi de deuil, de relation d'aide ou en santé mentale.
Services de prévention-promotion					
Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE)	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Maintenus
Intervention Olo	Maintenue	Maintenue	Maintenue	Maintenue. Les rencontres téléphoniques ou par visioconférence sont privilégiées.	Les rencontres téléphoniques ou par visioconférence sont privilégiées.
Prise en charge clientèle pédiatrique					

Directive DGPPFC-10.REV2

Suivi 0-5 ans	Maintenu	Maintenu	Maintenu. En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé. <ul style="list-style-type: none"> Suivi médicaux 0-2 ans : priorisé Suivi pédiatrique 0-5 maintenu pour clientèle avec besoins particuliers (inclut différents suivis, professionnels ou médicaux, hôpital ou autre) 	Maintenu. En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé. <ul style="list-style-type: none"> Suivi médicaux 0-2 ans : priorisé Suivi pédiatrique 0-5 maintenu pour clientèle avec besoins particuliers (inclut différents suivis, professionnels ou médicaux, hôpital ou autre) 	Maintenu. En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé. <ul style="list-style-type: none"> Suivi médicaux 0-2 ans : priorisé Suivi pédiatrique 0-5 maintenu pour clientèle avec besoins particuliers (inclut différents suivis, professionnels ou médicaux, hôpital ou autre)
Vaccination	Maintenue	Maintenue	Comité sur l'immunisation du Québec	Comité sur l'immunisation du Québec	Comité sur l'immunisation du Québec
Programme Agir tôt	Maintenu	Maintenu	Maintenu. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	Maintenu. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	Projet de démonstration de l'ABCdaire 18 mois+ suspendu afin de permettre de réaffecter les infirmières à des tâches prioritaires liées à la pandémie.
Consultation externe	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19
Hospitalisation COVID +. *Particularité : Enfant COVID + asymptomatique, hospitalisé pour autre raison que COVID, pourrait être hospitalisé dans le CH régional.	Centre désigné pédiatrique	Centre désigné pédiatrique	Centre désigné pédiatrique	CH désigné pédiatrique ou tous les CH selon l'activation du Plan de contingence services hospitaliers	Centre désigné pédiatrique
Transferts interhospitaliers	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ
Dépistage COVID					
Femme enceinte	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests
Nouveau-né	Voir document : <i>Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2</i>	Voir document : <i>Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2</i>	Voir document : <i>Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2</i>	Voir document : <i>Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2</i>	Voir document : <i>Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2</i>
Transfert à rebours nouveau-né	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion).	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion).	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion).	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion).	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion).

Directive DGPPFC-10.REV2					
Clientèle pédiatrique Hospitalisation	Directives de priorisation des tests.				
Clientèle pédiatrique consultation externe	Directives de priorisation des tests.				
Clientèle pédiatrique en soins à domicile sous suppléance ventilatoire	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.
Préhospitalier	Directives de priorisation des tests.				
Mesure PCI					
Pour le personnel : les pratiques de base doivent s'appliquer et être rehaussées selon les recommandations PCI en contexte COVID-19. Services ambulatoires: port du masque médical pour tous (professionnels et clientèle) en tout temps)	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi				
Femme enceinte COVID -/statut inconnu	Port du masque médical non requis, mais recommandé si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé, si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé, si toléré
Femme enceinte COVID + : Si la patiente peut le tolérer et selon le type de soin donné (p. ex. : soins prolongés et à proximité de l'utilisateur),	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré
Nouveau-né mère symptomatique COVID +/suspectée	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2

Directive DGPPFC-10.REV2					
	nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	nés de mère infectée par le SARS-CoV-2			
Sage-femme					
Présence en centre hospitalier	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Présence du père ou d'une personne significative (1er accompagnateur)					
Prénatal	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Pernatal (bloc opératoire césarienne inclus)	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Postnatal	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Particularité : Pour les femmes enceintes atteintes de la COVID-19, il pourrait être envisagé que le second parent ou l'accompagnateur atteint de la COVID-19 soit présent, s'il se déplace uniquement en même temps que la femme enceinte dans l'hôpital (pour l'arrivée entre autres)					
Néonatalogie	Permis	Permis	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.
Pédiatrie -Parents	Permis	Permis	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.

Directive DGPPFC-10.REV2

Particularité : Pour les enfants atteints de la COVID-19, il pourrait être envisagé que les parents atteints de la COVID-19 soient présents, s'ils se déplacent uniquement en même temps que l'enfant dans l'hôpital (pour l'arrivée entre autres), et en portant un masque **médical**.

Présence de l'accompagnante à la naissance ou d'une personne significative (2e accompagnateur)

Prénatal	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis
Pernatal	Permis (sauf bloc opératoire)	Permis (sauf bloc opératoire)	Accompagnante à la naissance permise (sauf bloc opératoire). Autre personne non permise.	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis
Postnatal	Permis	Permis	Permis. Un support téléphonique/vidéo pourrait être envisagé.	Aucun 2 ^e accompagnateur permis. Un support téléphonique/vidéo pourrait être envisagé.	Aucun 2e accompagnateur permis
A domicile: En fonction des directives de la santé publique, la présence d'un aidant naturel pourrait être autorisée.					
Visiteurs (fratrie-famille élargie)					
Postnatal	Permis et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis	idem
Néonatalogie	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis	Idem

Directive DGPPFC-10.REV2					
Pédiatrie	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis	Idem
Références cliniques					
Obstétrique					
<u>Les directives cliniques du MSSS</u>					
∅ Les recommandations de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada;					
∅ Les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie;					
∅ Les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins aigus;					
∅ Les interventions médicales générant des aérosols (IMGA);					
Les recommandations de l'Agence de la Santé publique du Canada					
Pédiatrie					
<u>Les directives cliniques du MSSS</u>					
Société canadienne de pédiatrie;					
<u>Le retour des enfants présentant des maladies chroniques en milieu scolaire primaire et en milieu de garde;</u>					
<u>Réponse rapide INESSS : COVID-19 et maladie de Kawasaki et syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants</u>					
<u>COVID-19 : manifestations cutanées (lésions de type perniose, lésions associées à des dommages</u>					

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 22-01-2021

Directive DGPPFC-10.REV2

[vasculaires et autres types de lésions\)](#)

[Les activités de vaccination en période de pandémie de COVID-19](#)
[Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2](#)
